

ORTHOPTERES

Quatorze espèces ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate par observation directe ou traitement acoustique. Elles représentent les cortèges de boisements et lisières, prairies mésophiles et humides, et cultures herbacées. L'étude de la bibliographie a permis de compléter la liste avec des espèces potentiellement présente sur l'AEI.

Tableau 108 : Synthèse des espèces d'orthoptères – Espèces observées et connues susceptibles de fréquenter l'AEI

Espèces	Statut réglementaire	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante	Source de la donnée
Conocéphale bigarré – <i>Conocephalus fuscus</i>	-	LC	-	Contact dans AEI
Conocéphale gracieux – <i>Ruspolia nitidula</i>	-	LC	-	
Criquet ensanglanté – <i>Stethophyma grossum</i>	-	NT	X	
Criquet noir-ébène – <i>Omocestus rufipes</i>	-	LC	-	
Decticelle bariolée – <i>Roeseliana roeselii roeselii</i>	-	LC	-	
Decticelle carroyée – <i>Tessellana tessellata</i>	-	LC	-	
Decticelle cendrée – <i>Pholidoptera griseoptera</i>	-	LC	-	
Grande sauterelle verte - <i>Tettigonia viridissima</i>	-	LC	-	
Grillon champêtre – <i>Gryllus campestris</i>	-	LC	-	
Grillon des bois – <i>Nemobius sylvestris</i>	-	LC	-	
Leptophye ponctuée – <i>Leptophyes punctatissima</i>	-	LC	-	
Méconème fragile – <i>Meconema meridionale</i>	-	LC	-	
Méconème tambourinaire – <i>Meconema thalassinum</i>	-	LC	-	
Phanéroptère méridional – <i>Phaneroptera nana</i>	-	LC	-	
Caloptène italien – <i>Calliptamus italicus</i>	-	LC	-	
Courtillière commune – <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	-	NT	X	
Criquet blafard – <i>Euchorthippus elegantulus</i>	-	LC	-	
Criquet des clairières – <i>Chrysochraon dispar</i>	-	NT	-	
Criquet des pins – <i>Chorthippus vagans</i>	-	LC	-	
Criquet des roseaux – <i>Mecostethus parapleurus</i>	-	LC	X	
Criquet duettiste – <i>Chorthippus brunneus</i>	-	LC	-	
Criquet marginé – <i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	LC	-	
Criquet mélodieux – <i>Gomphocerippus biguttulus</i>	-	LC	-	
Criquet pansu – <i>Pezotettix giomae</i>	-	LC	-	
Criquet vert-échine – <i>Chorthippus dorsatus</i>	-	LC	-	
Decticelle grisâtre – <i>Platycleis albopunctata</i>	-	LC	-	

Espèces	Statut réglementaire	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante	Source de la donnée
Ephippigère des vignes – <i>Ephippiger diurnus</i>	-	LC	-	Bases de données INPN SIGORE
Grillon des marais – <i>Pteronemobius heydenii</i>	-	LC	-	
Grillon d'Italie – <i>Oecanthus pellucens</i>	-	LC	-	
Méconème scutigère – <i>Cyrtaspis scutata</i>	-	LC	-	
Oedipode émeraude – <i>Aiolopus thalassinus</i>	-	LC	-	
Oedipode turquoise – <i>Oedipoda caerulea</i>	-	LC	-	
Phanéroptère commun – <i>Phaneroptera falcata</i>	-	NT	X	
Sténobothre nain – <i>Stenobothrus stigmaticus</i>	-	VU	X	
Tétrix commun – <i>Tetrix undulata</i>	-	LC	-	
Tétrix riverain – <i>Tetrix subulata</i>	-	LC	-	

Légende :

En bleu les espèces issues de la bibliographie

Liste rouge régionale (Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC préoccupation mineure

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Une espèce patrimoniale a été contactée sur l'aire d'étude immédiate : le Criquet ensanglanté. Cette espèce est associée aux milieux humides, en régression dans la région. Elle est déterminante ZNIEFF et quasi-menacée sur la liste rouge régionale des orthoptères.

Quatre espèces au statut de conservation préoccupant sont connues dans l'aire d'étude rapprochée : la Courtillière commune (NT) est rattachée aux zones exondées des mares et étangs, le Criquet des clairières (NT) aux prairies humides et mégaphorbiaies, le Phanéroptère commun (NT) et le Sténobothre nain (VU) aux prairies mésophiles et ourlets / lisières. On note également la présence du Criquet des roseaux, déterminant ZNIEFF mais en préoccupation mineure, rattachables aux prairies humides et mégaphorbiaies.

Tableau 109 : Patrimonialité de l'entomofaune connue sur l'AEI

Espèces	Statut réglementaire	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante	Valeur patrimoniale
LEPIDOPTERES - RHOPALOCERES				
Azuré du serpolet – <i>Maculinea arion</i>	DH4 - PN	NT	X	Forte
Azuré du Trèfle - <i>Cupido argiades</i>	-	NT	-	Faible
Demi-Argus - <i>Cyaniris semiargus</i>	-	NT	X	Forte
Grand Mars changeant – <i>Apatura iris</i>	-	NT	X	Forte
Grand Nacré – <i>Argynnis aglaja</i>	-	NT	-	Faible
Petite Tortue - <i>Aglais urticae</i>	-	NT	-	Faible
Thécla du Prunellier – <i>Satyrium pruni</i>	-	NT	X	Forte
Tristan - <i>Aphantopus hyperantus</i>	-	NT	-	Moyenne
ODONATES				
Aeschna paisible – <i>Boyeria irene</i>	-	NT	-	Moyenne
Agrion délicat – <i>Ceragrion tenellum</i>	-	NT	-	Moyenne
Agrion mignon – <i>Coenagrion sticulum</i>	-	NT	-	Moyenne
Cordulégastre annelé – <i>Cordulegaster boltonii</i>	-	NT	X (79, 86)	Forte
Leste fiancé – <i>Lestes sponsa</i>	-	EN	-	Forte
Libellule à quatre tâches – <i>Libellula quadrimaculata</i>	-	NT	-	Moyenne
Orthétrum bleuisant – <i>Orthetrum coerulescens</i>	-	NT	X (86)	Forte
Orthétrum brun – <i>Orthetrum brunneum</i>	-	NT	-	Moyenne
COLEOPTERES SAPROXYLOPHAGES				
Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i>	DH2-4 - PN	-	X	Forte
Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i>	DH2	-		Moyenne
Rosalie des Alpes – <i>Rosalia alpina</i>	DH2-4 - PN	-	X	Forte
ORTHOPTERES				
Criquet ensanglanté – <i>Stethophyma grossum</i>	-	NT	X	Forte
Courtilière commune – <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	-	NT	X	Forte
Criquet des clairières – <i>Chrysochraon dispar</i>	-	NT	-	Moyenne
Criquet des roseaux – <i>Mecostethus parapleurus</i>	-	LC	X	Moyenne
Phanéoptère commun – <i>Phaneroptera falcata</i>	-	NT	X	Faible
Sténobothre nain – <i>Stenobothrus stigmaticus</i>	-	VU	X	Forte

Légende :

En bleu les espèces issues de la bibliographie

PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitats-Faune-Flore (Annexe 2 et/ou 4)

Listes rouges régionales : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU Vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

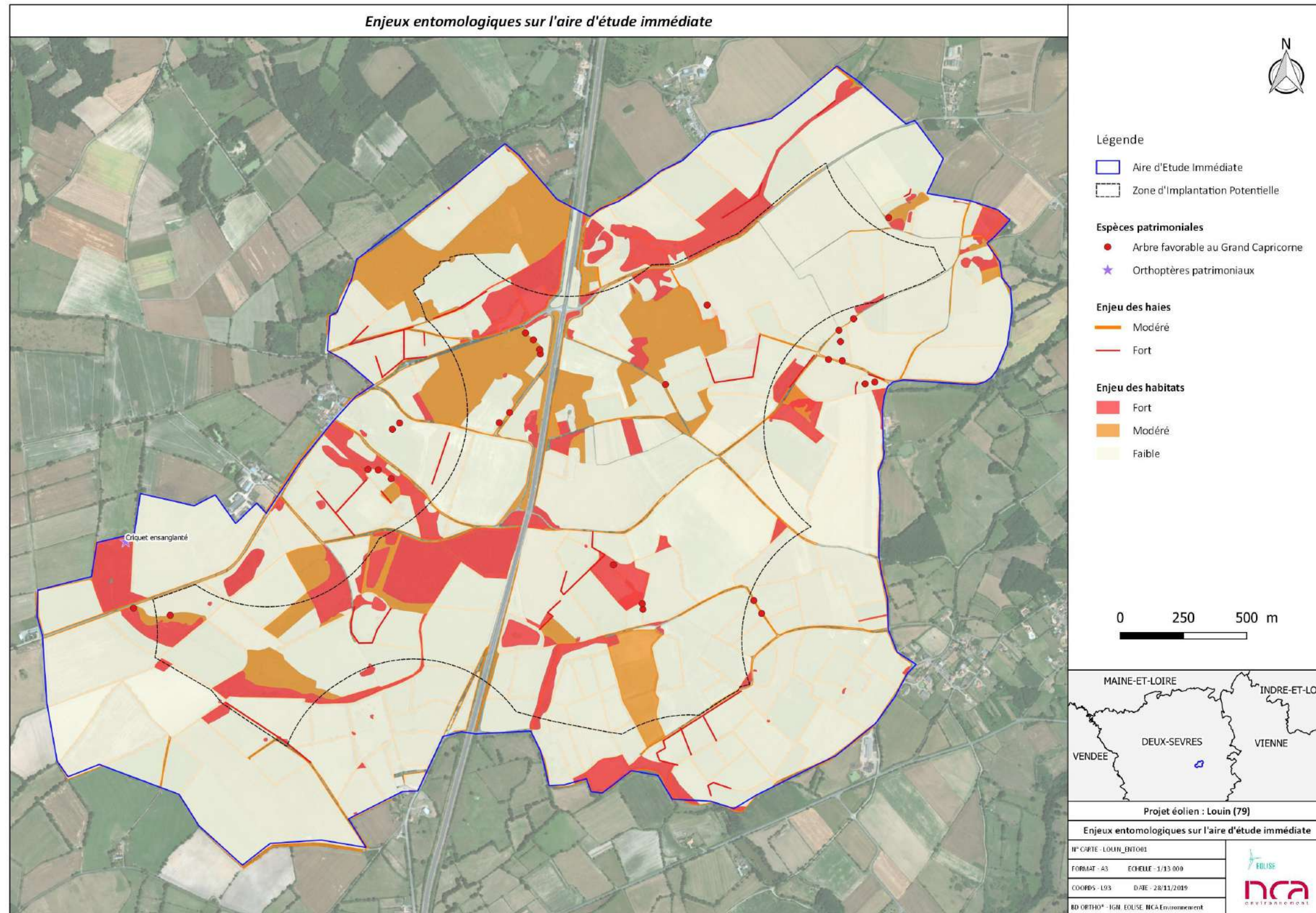
II.2.5.2. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les enjeux relatifs aux insectes ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

On distingue trois enjeux :

Enjeu faible : habitat n'accueillant pas d'espèce patrimoniale (espèce protégée, sur liste rouge ou déterminante), bien représenté localement, et étant un support de biodiversité limité à quelques groupes ou espèces ;**Enjeu moyen :** habitat à valeur patrimoniale faible à moyenne, pouvant accueillir une espèce patrimoniale, bien représenté localement, et étant un support de biodiversité important (accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces ou groupes).**Enjeu fort :** habitat à forte valeur patrimoniale ou rare sur l'aire d'étude, et/ou accueillant une espèce patrimoniale, et étant un support de biodiversité important.



Carte 116 Enjeux relatifs à l'entomofaune sur l'AEI

II.2.6. MAMMIFERES TERRESTRES

II.2.6.1. RESULTATS DES PROSPECTIONS

Six espèces ont été contactées au cours des inventaires par observation directe ou à l'aide indices de présence. Concernant la bibliographie, plusieurs sources ont été consultées : Le SIGORE et la base de données de l'INPN. Cette recherche de données a pu ajouter 28 espèces présentes sur les mailles correspondantes de l'Atlas des mammifères sauvages.

Tableau 110 : Synthèse des prospections mammifères terrestres – Espèces observées et connues (biblio)

Espèces	Statut réglementaire	Statut LRN ¹²	Statut LRR ¹³	Espèce déterminante	Source de la donnée
Blaireau européen – <i>Meles meles</i>		LC	LC		Contact sur l'AEI
Chevreuril européen – <i>Capreolus capreolus</i>		LC	LC		
Lièvre d'Europe – <i>Lepus europaeus</i>		LC	LC		
Martre des Pins – <i>Martes martes</i>		LC	LC	D	
Ragondin – <i>Myocastor coypus</i>		Introduit	NA		
Renard roux – <i>Vulpes vulpes</i>		LC	LC		
Belette d'Europe – <i>Mustela nivalis</i>		LC	VU		
Campagnol agreste – <i>Microtus agrestis</i>		LC	LC		INPN, SIGORE
Campagnol amphibie – <i>Arvicola sapidus</i>	PN	NT	EN	D	
Campagnol des champs – <i>Microtus arvalis</i>		LC	LC		
Campagnol roussâtre – <i>Clethrionomys glareolus</i>		LC	LC		
Cerf élaphe – <i>Cervus elaphus</i>		LC	LC		
Crocidure musette – <i>Crocidura russula</i>		LC	LC		
Crossope aquatique – <i>Neomys fodiens</i>	PN	LC	VU	D	
Ecureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC		
Fouine – <i>Martes foina</i>		LC	LC		
Genette commune – <i>Genetta genetta</i>	PN	LC	LC		
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC		
Lapin de Garenne – <i>Oryctolagus cuniculus</i>		NT	NT		
Lérot – <i>Eliomys quercinus</i>		LC	NT		
Loir gris – <i>Glis glis</i>		LC	LC		

Espèces	Statut réglementaire	Statut LRN ¹²	Statut LRR ¹³	Espèce déterminante	Source de la donnée
Mulot sylvestre <i>Apodemus sylvaticus</i>		LC	LC		
Musaraigne couronnée – <i>Sorex coronatus</i>		LC	LC		
Musaraigne pygmée – <i>Sorex minutus</i>		LC	LC		
Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>	DH4/ PN	LC	DD	D	
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i>		NT	VU		
Rat des moissons – <i>Micromys minutus</i>		LC	NA	D	
Rat musqué – <i>Ondatra zibethicus</i>		NA	NA		
Rat noir – <i>Rattus rattus</i>		NA	NA		
Rat surmulot – <i>Rattus norvegicus</i>		NA	NA		
Sanglier – <i>Sus scropha</i>		LC	LC		
Souris grise – <i>Mus musculus domestica</i>		LC	LC		
Taube d'Europe – <i>Talpa europea</i>		LC	LC		

Légende :

PN : Protection nationale

LRN : Liste Rouge Nationale (2017) et LRR : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU Vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Concernant les micromammifères, la présence de certains taxons communs est hautement probable (Mulot sylvestre, Campagnol des champs...), toutefois aucune trace de présence n'a été observée.

Les habitats favorables au sein de l'AEI se retrouvent essentiellement au niveau des boqueteaux, des boisements et des haies.

¹² IUCN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

¹³ POITOU-CHARENTES NATURE, 2018. Liste Rouge du Poitou-Charentes : chapitre Mammifères. Fontaine-le-Comte.

II.2.6.2. PRESENTATION DES MAMMIFERES PATRIMONIAUX

Genette commune

La Genette commune est un mustélidé arboricole. Très discrète, elle est principalement nocturne. Avec un régime alimentaire varié (micromammifères, lagomorphes, poissons, gros insectes), la Genette commune a longtemps été la cible des chasseurs pour sa fourrure tachetée. Sa population évolue positivement depuis maintenant plusieurs années, mais sa répartition exacte et ses effectifs sont peu connus, due à sa discrétion.

Lapin de Garenne

Le Lapin de Garenne fréquente les milieux ouverts, comprenant des fourrés et couvertures herbacées. Les individus ont la nécessité de trouver des sols meubles pour y creuser leurs terriers. Ils fréquentent volontiers des zones urbanisées tels que les abords de routes, les voies ferrées, les friches industrielles, les terrains de sport, etc. Paradoxalement, l'espèce est chassable et considérée « quasi menacée » sur la liste rouge des mammifères de région Poitou-Charentes. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont la disparition de ses habitats et la fragmentation des populations.

Ecureuil roux

L'Ecureuil roux est un rongeur arboricole exclusivement forestier qui se nourrit essentiellement de graines et fruits. Il fréquente également les parcs publics et les jardins, ce qui lui vaut souvent d'être la proie des animaux domestiques. Sa population a tout de même trouvé un équilibre sur la totalité du territoire français et il est très commun en Poitou-Charentes. Espèce protégée, elle est de préoccupation mineure sur la liste rouge des mammifères de la région.

Hérisson d'Europe

Le Hérisson d'Europe est un petit mammifère omnivore, essentiellement nocturne, avec une phase d'activité entre mars et octobre puis il entre en léthargie dès le début de la période de froid. Présent sur l'ensemble du territoire français, ses effectifs nationaux diminuent chaque année, dû principalement au trafic routier, à l'empoisonnement (raticides et pesticides) et à la prédation des animaux domestiques. Il fréquente les boisements, en particulier les lisières et coupes associées, les friches et les fourrés à proximité d'espaces ouverts pour la recherche alimentaire. L'espèce est très exigeante concernant la composition de son habitat puisqu'il a à la fois besoin d'un endroit pour s'abriter au cours de la journée (terrier, végétation dense, anfractuosités), de nombreux végétaux secs pour construire son nid et pour s'isoler dans ses phases de torpeur, et enfin de ressources alimentaires importantes. Le Hérisson d'Europe est protégé au niveau national, mais son statut de conservation n'est pas préoccupant (« préoccupation mineure »).

Martre des pins

La Martre des pins est un prédateur essentiellement nocturne, avec un pic d'activité au crépuscule et en fin de nuit. Cette espèce est inféodée aux milieux forestiers où elle fréquente les cavités, les vieux nids d'oiseaux ou d'écureuil, situés le plus souvent à la cime des arbres. La Martre des pins est déterminante, toutefois elle n'a pas de statut préoccupant au niveau régional (« préoccupation mineure »).

Putois d'Europe

Espèce omnivore, le Putois d'Europe a vu sa population diminuer de plus de 30% en Poitou Charente pendant ces 15 dernières années (IUCN, 2018). Le constat est le même à l'échelle nationale, il est dû principalement au trafic routier, au remembrement, à l'aménagement pour le tourisme des zones humides et à la raréfaction des lagomorphes (proies principales). Sa présence est possible au sein de l'AEI.

Lérot

Le Lérot est un petit rongeur friand de fruits (raisin, abricot, prune), mais c'est aussi un carnivore qui se délecte d'insectes. Son habitat de prédilection est les zones urbanisées (hameaux, villages). On le retrouve dans les cloisons et les greniers, où, si la prédation du chat n'est pas trop élevée, une dizaine d'individus peuvent être présents. On le retrouve sur toute la région Poitou-Charentes (hors îles atlantiques) cependant sa population diminue, car elle est impactée par la destruction des vergers et par la rénovation des anciens bâtiments.

Crossope aquatique

Petit mammifère aquatique, le Crossope aquatique fréquente les cours d'eau dont les berges sont abruptes et ainsi lui permettent de creuser son terrier. De la famille des musaraignes, l'espèce est carnivore et trouve son alimentation composée principalement de petits crustacés et invertébrés aquatiques dans l'eau et sur les berges. De nombreux facteurs ont affaibli la population du Crossope aquatique, notamment l'entretien des berges, le curage des fossés, la pollution ou encore l'assèchement des sources pour l'agriculture et l'aménagement du territoire.

Muscardin

Le Muscardin est un micromammifère arboricole appartenant à la famille des Gliridés (comme le Lérot et le Loir) qui possède un pelage orange-brillant lui valant le surnom de « rat d'or ». Le Muscardin est une espèce plutôt septentrionale, présent dans une grande partie de l'Europe et moins fréquent dans les zones méditerranéennes (absent de la péninsule ibérique). Il est inféodé aux bois de feuillus ou mixtes, avec ronciers, taillis, buissons, fréquentant davantage les forêts feuillues caducifoliées tempérées. La période d'activité du Muscardin s'étend de mai à octobre, il est actif la nuit et fréquente les lisières boisées et les haies.

Ce petit rongeur bénéficie de nombreux statuts de protection (inscrit à la liste des espèces protégées au niveau national, à l'Annexe 4 de la Directive Européenne Habitat Faune Flore et à l'Annexe 3 de la Convention de Berne).

Campagnol amphibie

Le Campagnol amphibie est le plus grand des campagnols. On le retrouve uniquement en France (hors Corse, Alsace, Lorraine, Pas de Calais et Alpes), en Espagne et au Portugal. Inféodé aux milieux aquatiques, il fréquente autant les canaux, marais, mares et étang dont la végétation aquatique et de berge est dense. Herbivore, il se nourrit principalement des parties vertes des plantes. Sa population a diminué très fortement à cause de la raréfaction de son habitat transformé pour l'agriculture intensive, mais aussi par les campagnes de piégeages menées contre le ragondin. De plus, l'espèce étant très discrète et farouche, son observation est difficile et sa présence est rarement détectable, ainsi une méconnaissance de l'espèce est constatée aujourd'hui. De nombreux programmes de suivi sont mis en place depuis quelque année, pour estimer avec plus de précision l'état de sa population.

Belette

La Belette d'Europe est une espèce qui trouve son territoire dans tous types de milieux. Sa présence se distingue par l'apport nécessaire en proies (oiseaux, lapereaux, micromammifères). Sa population fut très impactée par l'augmentation des produits chimiques et par la prolifération des chats (principal prédateur de la Belette).

L'aire d'étude immédiate représente un habitat pour plusieurs espèces patrimoniales, en particulier concentré sur le bocage et les boisements associés.

Tableau 111 : Patrimonialité des mammifères terrestres sur l'AEI

Espèces	Statut réglementaire	Statut LRN ¹⁴	Statut LRR ¹⁵	Espèce déterminante	Valeur patrimoniale
Campagnol amphibie – <i>Arvicola sapidus</i>	PN	NT	EN	D	Fort
Crossope aquatique – <i>Neomys fodiens</i>	PN	LC	VU	D	Fort
Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>	DH4/ PN	LC	DD	D	Moyenne
Ecureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC		Moyenne
Genette commune – <i>Genetta genetta</i>	PN	LC	LC		Moyenne
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC		Moyenne
Belette d'Europe – <i>Mustela nivalis</i>		LC	VU		Moyenne
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i>	-	NT	VU		Moyenne
Lapin de Garenne – <i>Oryctolagus cuniculus</i>		NT	NT		Faible
Lérot - <i>Eliomys quercinus</i>		LC	NT		Faible
Martre des Pins – <i>Martes martes</i>		LC	LC	X	Faible

Légende :

PN : Protection nationale

LRN : Liste Rouge Nationale (2017) et LRR : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU Vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure

Espèce déterminante : Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

II.2.6.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les enjeux relatifs aux mammifères terrestres ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

On distingue ainsi les enjeux suivants :

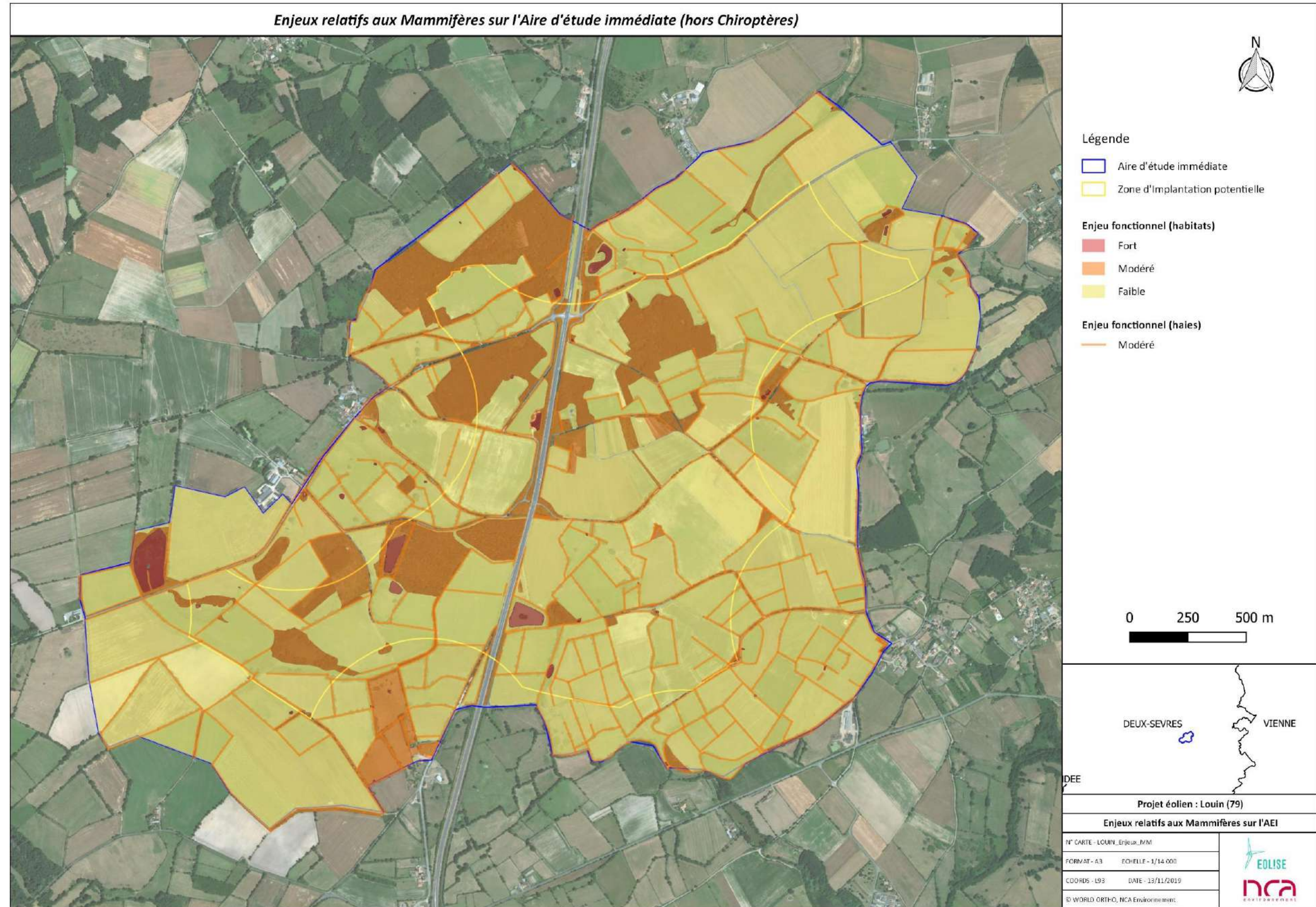
Enjeu faible : habitat dégradé, pouvant être fréquenté ponctuellement, mais ne présentant plus le potentiel écologique recherché par les espèces patrimoniales. Les zones de cultures sont retenues pour cet enjeu ;

Enjeu moyen : habitat accueillant ou pouvant accueillir une espèce patrimoniale, bien représenté localement, et étant un support de biodiversité important (gîte, zone refuge, ressource alimentaire...). Les boisements et haies bocagères sont classés dans cet enjeu.

Enjeu fort : habitat accueillant ou pouvant accueillir une espèce patrimoniale, peu représenté localement dont l'habitat va représenter un enjeu de conservation fort

¹⁴ IUCN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

¹⁵ POITOU-CHARENTES NATURE, 2018. Liste Rouge du Poitou-Charentes : chapitre Mammifères. Fontaine-le-Comte.



Carte 117 Enjeux relatifs aux Mammifères sur l'aire d'étude immédiate (hors (Chiroptères))

II.2.7. SYNTHÈSE DES PREMIERS ENJEUX

GROUPE TAXONOMIQUE	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Espèces et habitats d'espèces justifiant l'enjeu	Sensibilité à l'éolien	Préconisations
Flore / Habitats	Quinze espèces ont été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate. Ces données sont toutes rattachées à des habitats humides, qui revêtent ainsi une forte valeur patrimoniale. Une valeur patrimoniale moyenne a été attribuée aux prairies mésophiles et boisements, (support de biodiversité que ces habitats représentent).	Faible à fort	Enjeu fort : zones humides et plans d'eau (<i>Alopecurus aequalis</i> , <i>Fritillaria meleagris</i> , <i>Groenlandia densa</i> , <i>Myriophyllum alterniflorum</i> , <i>Trocdaris verticillatum</i> , <i>Utricularia australis</i> , <i>Veronica scutellata</i>).	En phase chantier : Risque de destruction / altération de zones humides, d'habitats patrimoniaux et de plantes patrimoniales	En phase chantier : Eviter toute implantation (éoliennes et accès au chantier) dans les habitats à forte valeur patrimoniale.
			Enjeu modéré : prairies mésophiles et boisements.		
Avifaune hivernante	1 espèce représente un enjeu faible, 16 espèces représentent un enjeu modéré et 1 dernière espèce représente un enjeu fort sur la période hivernale. L'AEI est essentiellement fréquentée pour l'alimentation.	Faible à modéré	Enjeu faible : milieux ouverts pour l'alimentation des 17 espèces patrimoniales. Les boisements et les haies comme reposoir du Milan royal.	En phase chantier et exploitation : Effet repoussoir sur les rassemblements de Vanneaux et de Pluviers ; risque de collision pour les rapaces.	En phase chantier : Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies pouvant servir de perchoir aux faucons et autres rapaces. Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de cultures.
			Enjeu modéré : prairies et haies alentours pour l'alimentation et le refuge de l'Alouette lulu.		
Avifaune migratrice	70 espèces patrimoniales observées et mentionnées dans la bibliographie représentent un enjeu espèce très faible à très fort sur la période de migration pré-nuptiale. L'AEI représente un site de halte pour l'alimentation de ces espèces, en général pour des individus isolés (rapaces) ou des groupes d'individus. La proximité de l'AEI avec le Lac du Cébron entraîne un fort survol des espèces en direction du Cébron ou dans le sens inverse d'espèce en stationnement au Cébron et qui vont glaner leur nourriture aux alentours.	Très faible à modéré	Enjeu faible : boisements pour les rapaces migrateurs. Survol par de nombreuses espèces seules ou en groupe en migration active ou en recherche d'un site de halte migratoire.	En phase chantier et exploitation : Effet repoussoir et risque de collision pour les rapaces et espèces pratiquant le haut vol (alimentation, transit). De même pour les espèces attirées ou rayonnant autour du lac du Cébron.	En phase chantier : Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies et des lisières boisées. Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de cultures pour les autres taxons. En phase exploitation : Prendre en compte les flux migratoires nocturnes.
			Enjeu modéré : Milieux ouverts pour l'alimentation du Pluvier doré, Prairies et haies bocagères pour l'Alouette lulu et le Bruant Ortolan.		
Avifaune nicheuse	73 espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période de nidification. Les boisements et haies multistrates et arbustives accueillent de nombreuses espèces à enjeux. Les milieux ouverts sont fréquentés par plusieurs espèces patrimoniales (Busards et Cédicnème), mais sont soumis à la rotation des cultures.	Très faible à très fort	Enjeu très fort : boisements (Pic noir, Pigeon colombin, Mésange nonnette, Mésange huppée, Mésange noire, Pouillot siffleur), haies arbustives et haies/ronciers associées aux prairies (Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse), prairies de fauche et friches herbacées (Courlis, Alouette lulu), Etang (Martin pêcheur), Végétation aquatique (Phragmite des joncs, Rousserolle effarvate).	En phase chantier (dérangement / destruction d'habitats d'espèces) et exploitation : Perte d'habitats / risque de collision pour les rapaces et espèces pratiquant le haut vol (parade, alimentation, transit).	En phase chantier : <ul style="list-style-type: none"> Garantir une distance minimale de 100 m autour des boisements et haies représentant un enjeu fonctionnel fort à très fort. Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel modéré. Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2 fois la hauteur de canopée).
			Enjeu fort : Mare et étang avec végétation aquatique (Râle d'eau), Coupe forestière (Engoulevent d'Europe).		
			Enjeu modéré : cultures, labours et autres haies (Busards/Cédicnème criard/Vanneau huppé), Prairies humides (Vanneau huppé).		

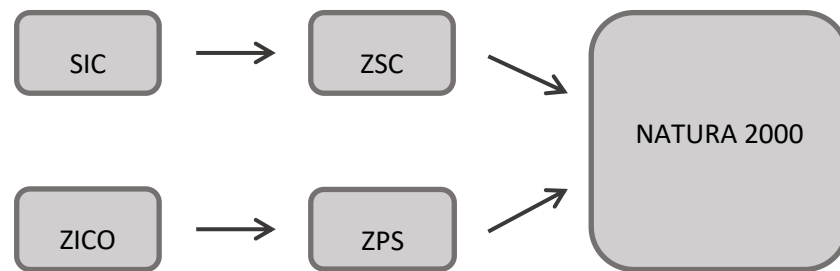
GROUPE TAXONOMIQUE	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Espèces et habitats d'espèces justifiant l'enjeu	Sensibilité à l'éolien	Préconisations
Chiroptères : <i>Activité au sol</i>	19 espèces, complétées par 4 groupes d'espèces, ont été contactées sur les prospections printanière, estivale et automnale sur les 26 connues en Poitou-Charentes. Le contexte bocager / boisé de l'AEI montre un potentiel globalement très favorable aux Chiroptères.	Très faible à très fort	Enjeu fort : boisements et zones humides (Pipistrelle commune et Murin d'Alcathoe)	En phase chantier (destruction d'habitats d'espèces) et exploitation : Perte d'habitats / risque de collision pour les espèces pratiquant le haut vol (Pipistrelles, Sérotine commune, Noctules), et le vol à hauteur moyenne (Barbastelle d'Europe, Grand Murin).	En phase chantier : <ul style="list-style-type: none"> Garantir une distance minimale de 150 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel fort. Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel modéré. Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2-3 fois la hauteur de canopée).
			Enjeu modéré : milieu bocager constitué de haies fonctionnelles enclavant de petites parcelles, prairies (Grand Rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Noctule commune, Murin de Natterer, Murin de Daubenton et Barbastelle d'Europe).		
			Enjeu faible : Grandes cultures (Petit Rhinolophe, Noctule de Leisler, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Murin à moustaches, Oreillard gris et Oreillard roux).		
Chiroptères : <i>Activité en hauteur</i>	Enjeu pour cinq espèces principalement : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Noctule commune et Noctule de Leisler, notamment entre août et septembre.	Enjeu modéré à fort	Enjeu fort : Sérotine commune, Noctule commune et Noctule de Leisler.	En phase exploitation : Risque de collision pour les espèces pratiquant le haut vol (Pipistrelles, Sérotine commune, Noctules), et le vol à hauteur moyenne (Barbastelle d'Europe, Grand Murin).	En phase chantier : <ul style="list-style-type: none"> Garantir une distance minimale de 150 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel fort. Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel modéré. Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2-3 fois la hauteur de canopée).
			Enjeu modéré : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.		
Herpétofaune	Le contexte bocager humide est favorable à ce groupe, en particulier les amphibiens, dont on note la présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.	Faible à fort	Enjeu fort : masses d'eau, prairies et boisements limitrophes (rayon de dispersion de 200 m).	Uniquement en phase chantier : Risque de destruction / altération d'habitats.	En phase chantier : Eviter l'implantation des éoliennes en zone humide. Eviter les conflits avec les masses d'eau et les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier.
			Enjeu modéré : réseau bocager et boisé pour les reptiles et les amphibiens (hivernage).		
Entomofaune	Les prairies humides, mégaphorbiaies et plans d'eau représentent un habitat favorable à de nombreuses espèces patrimoniales. Les chênes têtards, bien représentés dans les haies bocagères les plus mûres, sont favorables aux coléoptères saproxylophages.	Faible à fort	Enjeu fort : masses d'eau, prairies humides et mégaphorbiaies, haies bocagères et boisements mûres.	Uniquement en phase chantier : Risque de destruction / altération d'habitats.	En phase chantier : Eviter l'implantation des éoliennes en zone humide. Eviter les conflits avec les masses d'eau et les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier.
			Enjeu modéré : réseau bocager et boisé et lisières associées.		
Mammifères terrestres	Les espèces patrimoniales contactées sont reliées essentiellement aux boisements et haies bocagères. L'AEI est ainsi favorable à ce groupe.	Faible à fort	Enjeu fort : Etangs et mares (Crossope aquatique, campagnol amphibie).	Uniquement en phase chantier : Risque de destruction / altération d'habitats.	En phase chantier : Eviter les conflits avec les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier.
			Enjeu modéré : boisements, haies fonctionnelles (Martre des pins, Hérisson d'Europe, Muscardin...).		

II.3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

II.3.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Il émane de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directive Habitat (1992). Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Avant d'être des ZPS, les secteurs s'appellent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Avant d'être des ZSC, les secteurs s'appellent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).



Le réseau Natura 2000 en ex-région Poitou-Charentes comprend 89 sites dont 5 marins. Il couvre ainsi 12,5 % du territoire terrestre régional et représente 20 % du réseau marin national (source : DREAL Poitou-Charentes). Tous sites confondus, on dénombre 212 espèces d'intérêt communautaire, soit 49 % de celles présentes en France, et 131 habitats d'intérêt communautaire, soit 50 % de ceux présents en France. La région occupe donc une place de premier rang dans la préservation de ces écosystèmes.

Les directives européennes n'interdisent pas formellement la conduite de nouvelles activités sur les sites Natura 2000, toutefois les articles 6-3 et 6-4 de la directive « Habitats » imposent de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur les objectifs de conservation du site, à une évaluation appropriée de leurs incidences sur les espèces et habitats naturels qui ont permis la désignation du site Natura 2000 concerné.

L'article 6-3 conduit les autorités nationales compétentes des États membres à n'autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré. L'article 6-4 permet cependant d'autoriser un projet ou un plan en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site, à condition :

- qu'il n'existe aucune solution alternative ;
- que le plan ou le projet soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public majeures ;
- d'avoir recueilli l'avis de la Commission européenne lorsque le site abrite un habitat naturel ou une espèce prioritaire et que le plan ou le projet est motivé par une raison impérative d'intérêt public majeure autre que la santé de l'Homme, la sécurité publique ou des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- que l'État membre prenne toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ces mesures devant être notifiées à la Commission.

Au niveau national, ces textes de loi sont retranscrits dans les articles L.414-4 à 7 du Code de l'Environnement.

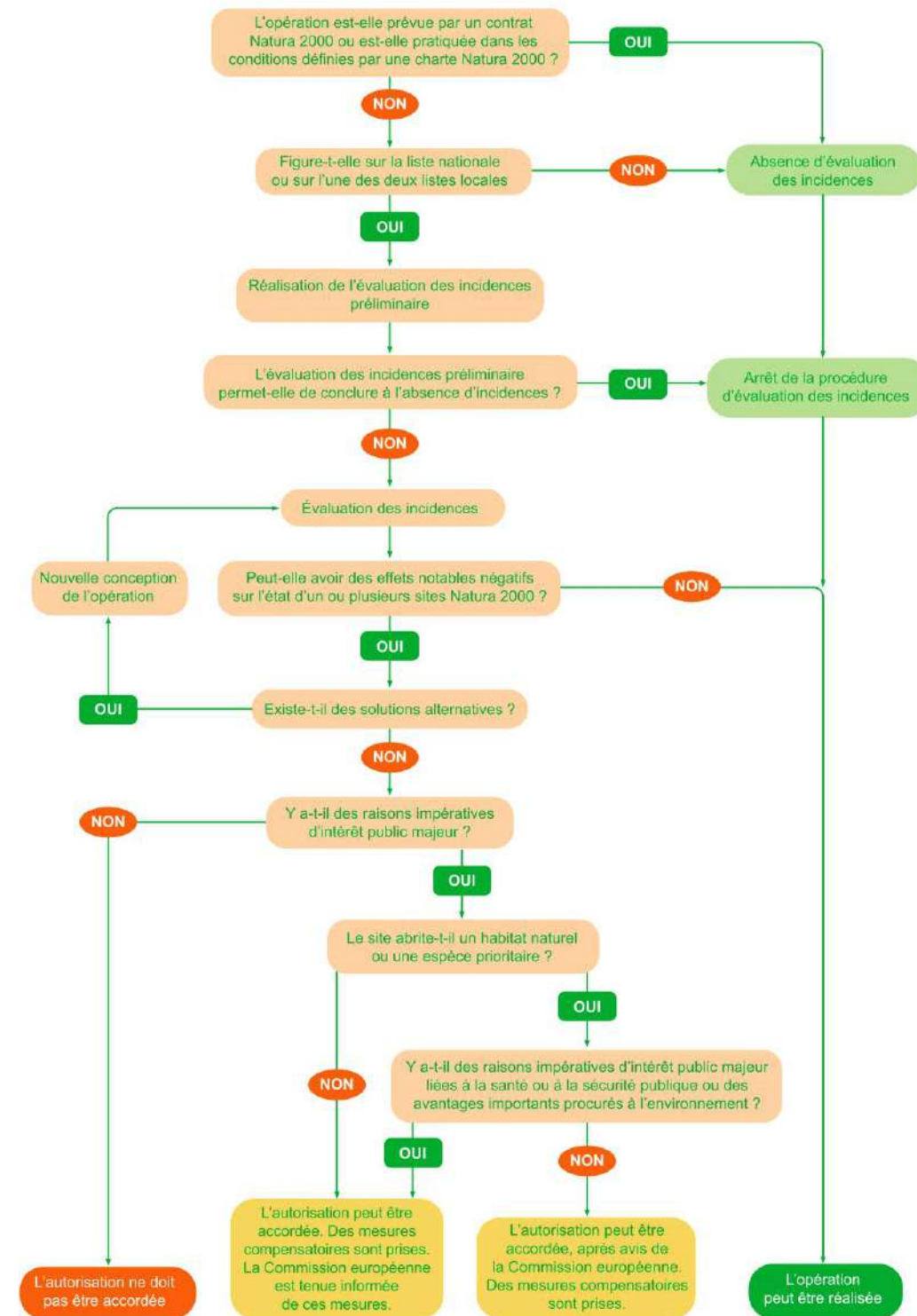


Figure 74 Principes de l'évaluation des incidences Natura 2000